

# NOTE DE SYNTHÈSE SUR LA SITUATION DE LA FILIÈRE ÉLEVAGE EN GUYANE FRANÇAISE

---

La Guyane est le seul département français où le secteur agricole est en croissance, en termes de Surface Agricole Utile (SAU) et de nombre d'exploitations agricoles, qui augmentent respectivement de 9 et 13 % entre 2000 et 2010, selon les données du recensement agricole. La moitié des exploitations est localisée dans l'Ouest guyanais et met en valeur environ 55 % de la SAU. 6 exploitations sur 10 sont localisées le long des fleuves et à l'intérieur du territoire sur 30 % de la SAU où l'agriculture vivrière est majoritaire. Le reste des exploitations est implanté le long du littoral.

L'agriculture guyanaise se caractérise par son état pionnier et une faible taille des secteurs marchands.

Les installations se réalisent le plus souvent sur de la forêt avec une installation bien plus longue qu'en Europe continentale. L'équilibre économique, lorsqu'il est atteint, nécessite à minima 10 ans en élevage.

Par ailleurs, la production agricole guyanaise ne couvre qu'une très faible partie des besoins de ses consommateurs et sa dépendance à l'égard de l'importation peut atteindre 80 %, en incluant les produits en provenance de la métropole. Ainsi, le taux de couverture de la demande locale par la production locale reste globalement faible, notamment dans le secteur de l'élevage (par exemple 16 % en moyenne entre 2005 et 2010 en termes de viande bovine, 4 % sur la même période pour la production de volaille de chair).

Parallèlement, l'augmentation démographique de la Guyane, unique en Europe, est estimée à 3,7% par an. Ainsi, le développement de l'élevage en Guyane bien que significatif est rattrapé par le besoin local grandissant.

Les handicaps auxquels doit faire face l'agriculture guyanaise sont nombreux et expliquent ce retard de développement : en particulier les difficultés liées à l'accès au foncier, le manque de soutien du secteur bancaire, les handicaps d'éloignements au sein de la région, des caractéristiques d'économie insulaire (se traduisant par des surcoûts en investissement et une forte dépendance aux importations), une très faible taille de marché intérieur, le manque d'outils et d'entreprises de transformations secondaires, etc.



Des handicaps supplémentaires spécifiques dont il est difficile de se faire une idée au niveau européen grèvent notre développement :

- Prédation des troupeaux : chiens errants, serpents, jaguar et autres félins protégés
- Zone de production reculée et isolée : dans certains cas absence d'eau, d'électricité, de réseau mobile, d'internet. Le besoin en terme d'investissement structurel est immense
- Insécurité : les vols et les agressions sur les producteurs sont fréquents et le plus souvent à main armée et l'intervention des forces de l'ordre est quasi impossible sur ces vastes zones
- Taux d'humidité de 100% et chaleur toute l'année propice au développement des maladies pour lesquelles les règles et les modalités d'autorisation de mise sur le marché pour les produits de traitement sont inadaptée. L'Europe autorise des produits vétérinaires pour les pays tiers tropicaux dont elle importe les marchandises, mais l'interdit au territoire guyanais.

Actuellement, la majorité des groupements de producteurs est récente, avec un nombre d'apporteurs faibles. Le marché est dominé par la vente d'animaux et d'œufs hors circuit légaux qui finisse par constituer une référence de prix.

Le manque de moyen des autorités locales pour contrôler et pallier cette situation les pousse à se concentrer sur le contrôle des producteurs inscrit dans une démarche de structuration.

Les capacités d'autofinancement des groupements de producteurs sont réduites et leur faible trésorerie les freine dans leur développement. Les groupements ont ainsi des difficultés à assumer leur fonctionnement et rémunérer leur personnel d'encadrement, dont les agriculteurs et les filières ont pourtant besoin.

Étant donné l'étendue des besoins en Guyane, liée à des contraintes naturelles et structurelles fortes, des groupements de petite taille et l'absence de structures d'accompagnement fiables et solides, le très faible niveau moyen de formation des producteurs, les groupements de producteurs guyanais remplissent quasiment une mission de service public, en allant au-delà de leur mission première, pour pallier le déficit d'accompagnement actuel. Or, le processus de structuration de filière et de consolidation de l'organisation collective est un processus lent, qu'il est nécessaire de soutenir sur le plus long terme. L'absence de financement pour les postes d'encadrement freine la structuration des filières, l'amélioration des performances techniques et l'organisation de l'approvisionnement des marchés guyanais, par la production locale. De plus les instances professionnelles et institutionnelles régionales ont besoin d'interlocuteurs et de partenaires organisés, employant du personnel disponible et compétent, pour être le relais du monde économique agricole. Par ailleurs, la disparition des structures les plus fragiles entraîne la perte de reconnaissance et d'indépendance de certaines filières.

Le marché disponible en constante croissance et les efforts réalisés pour la structuration portent leur fruit, mais la diminution des soutiens financiers met à mal ce travail de fond.

Le POSEI constitue un accélérateur essentiel à ce développement local, mais les budgets alloués qui se basent sur des états de dépense N-2 et la baisse du soutien du CIOM et le blocage de



**INTERVIG – Interprofession Elevage de Guyane**

**Siège social : 11 Maison des Entreprises \_ PAE Dégrad-des-cannes 97354 Rémire-Montjoly**

l'enveloppe constituent un frein immédiat à cette dynamique. Nos estimations fixent un besoin supplémentaire de crédit sur les filières élevages et végétales en Guyane d'au moins 4M€ d'ici 2020.

Les risques de stabilisateurs qui pèsent sur le POSEI sont contraires à son principe de mécanisme accélérateur. Les délais de paiement sont également un frein puisque par exemple, à ce jour, certains groupements et y compris l'interprofession n'ont toujours pas perçu le solde du POSEI 2014. Il est difficile de faire rentrer dans le rang des producteurs inscrits dans un marché informel lorsque les délais pour toucher des aides incitatives peuvent mettre jusqu'à 1 an et demi et que les moyens de contrôle sont quasi inexistantes.

Les circulaires d'applications du POSEI sortent plusieurs mois après le début du POSEI de l'année courante ce qui constitue une grande instabilité. Le conseil d'administration de l'ODEADOM s'est battu pendant plusieurs années pour obtenir une circulaire bien plus tôt dans l'année. Ainsi, bien qu'encore tardive, la circulaire parvenait vers le mois d'avril. Cette année, la circulaire n'est toujours pas connue alors qu'il reste 9 jours pour déposer les dossiers de demande d'aide. Cette situation fait courir le risque de non versement ou de non éligibilité des aides, et donc de sanctions.

Les consultations des professionnels sur les modifications POSEI, ou encore de circulaire, et globalement chaque fois que la profession est interrogée par Paris, les délais qui lui sont accordés ne permettent pas d'apporter une réponse de qualité et encore moins de pouvoir défendre sa position.

L'INTERVIG conduit actuellement une étude dont les résultats partiels démontrent d'ores et déjà que tous les maillons de la chaîne, de la production jusqu'à la distribution, en passant par la transformation et la logistique sont tous déficitaires.



**INTERVIG – Interprofession Elevage de Guyane**

**Siège social : 11 Maison des Entreprises \_ PAE Dégrad-des-cannes 97354 Rémire-Montjoly**